



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OHNENHEIM
SEANCE DU JEUDI 9 SEPTEMBRE 2021**

Nombre de Conseillers

✓ élus :	15
✓ en fonction :	15
✓ présents :	11
✓ absents :	4
✓ procurations :	4

Date de convocation : 2 septembre 2021

Présents : Jacqueline SCHUNCK, Maire et Présidente de séance ; SCHWEIN Noël, HESSMANN Franck, Adjoints ; SCHUNK Josée, SOURDIAUX Sylvie, BRIENT Sandrine, CAYREL Maxime, FEHRENBACH Yann, BASSO Claude, VOGEL Camille, Odile MATEU, conseillers municipaux.

Absents excusés : HIEGEL André, ZAEPFFEL Gilles, HIRN Marie-Laure, SCHWEIN Xavier, conseillers municipaux.

Procurations : HIEGEL André à SCHWEIN Noël, ZAEPFFEL Gilles à CAYREL Maxime, HIRN Marie-Laure à SCHUNCK Josée, SCHWEIN Xavier à VOGEL Camille.

Secrétaire de séance : FEHRENBACH Yann, conseiller municipal

L'an deux mille vingt et un, le neuf septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal d'OHNENHEIM, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Jacqueline SCHUNCK, Maire.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la dernière séance.

2. Numérotation de nouvelles constructions rue de l'III : rectification de la délibération du 26 novembre 2020

Compte-tenu des numéros déjà existants dans la rue de l'III, les numéros attribués aux 2 futures constructions sont les suivants :

- n° 44 RUE DE L'ILL parcelles Section 02 n° 199 et 204 (maison de FLECHER Florian/RICCOBENE)
- n° 44 A RUE DE L'ILL parcelles Section 02 n° 196, 198, 202 (maison de FLECHER Thomas/Perrine LUDWIG)

3. Acquisition de TBI – Demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Rurale

Dans le cadre du plan de relance numérique de l'Etat, des ordinateurs portables ont été commandés pour les élèves de trois classes élémentaires. Considérant que le montant subventionnable maximal retenu par classe est de 3 500 €, la commune bénéficiera, pour l'achat de ces ordinateurs, d'une subvention de l'Etat de 7 350 €, soit 70 % de 10 500 €, et de 328,14 € pour le volet ressources numériques, soit 50 % de 656,28 € (au total une subvention de 7 678,14 €).

Il avait été envisagé, dans un premier temps, d'intégrer dans le plan de relance de l'Etat l'acquisition de deux tableaux blancs numériques pour compléter l'équipement numérique des écoles. Mais, en raison du montant subventionnable plafonné et considérant que le budget de la commune ne permettrait pas de prendre en compte en 2021 la totalité du coût supplémentaire que représentent l'achat et l'installation de deux tableaux blancs interactifs, il avait été décidé, dans un deuxième temps, que cet investissement serait reporté sur le budget 2022.

Cependant, Madame le Maire a été informée de la possibilité de solliciter, avant fin septembre 2021, une aide de la CEA au titre du Fonds de Solidarité Territoriale pour des investissements. Après réflexion, le projet retenu s'est porté sur l'acquisition et l'installation de ces deux tableaux blancs numériques (TBI) souhaités par les enseignants. Le montant du devis est de 10 563,30 € HT, soit 12 675,96 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- approuve le projet
- autorise Madame le Maire à présenter le dossier de demande de subvention pour l'acquisition et l'installation de 2 TBI destinés aux classes élémentaires et à signer tout document afférent
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget

4. Groupements de commandes

Dans le cadre d'une démarche de mutualisation, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim s'est prononcé favorablement à la constitution d'un groupement de commandes pour les achats suivants :

- Sel de déneigement
- Réalisation de diagnostic « Qualité de l'Air »
- Réalisation diagnostic amiante

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les conventions relatives aux différents groupements de commande sachant que la commune est libre de réaliser ou non les différentes prestations. Si elle les réalise, elle bénéficiera des tarifs négociés par la CCRM.

5. Dispositif d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties : décision

Les constructions nouvelles de logements sont exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement, sauf délibération contraire de la commune. Avant la réforme de la taxe d'habitation, l'exonération s'appliquait d'office sur la part départementale de TFPB. Pour permettre aux contribuables de continuer à bénéficier de l'exonération au moins sur l'ancienne part départementale de TFPB transférée à la commune, le législateur a fixé une exonération minimum de 40 % sur l'ensemble de la nouvelle part communale de TFPB (ancienne part communale + ancienne part départementale). Les communes ont la possibilité de limiter l'exonération à hauteur de 40%, 50%, 60%, 70%, 80% ou 90% par délibération prise avant le 1er octobre 2021 pour une application dès 2022. À défaut de nouvelle délibération, l'exonération de 2 ans sera à nouveau totale.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, se prononce en faveur du maintien de l'exonération totale cette année. Il demande à la commission des finances d'examiner l'impact sur le budget communal et de rendre compte au conseil municipal, qui aura la possibilité en 2022, de prendre une nouvelle délibération.

6. Trame verte et bleue (TVB) – Appel à projet TVB du Ried

Madame le Maire expose aux conseillers la démarche pluri-communale en cours depuis le début de l'année 2021. Pour faire suite à sa candidature 2018/2020, la Commune de Muttersholtz a proposé aux communes limitrophes : Baldenheim, Mussig, Ebersheim, Ebersmunster, Selestatt, Hilsenheim, Wittisheim de se joindre à elle pour un nouveau dépôt de candidature et Ohnenheim a rejoint la dynamique en cours de route.

Après une série de réunion en commun avec les financeurs, Agence de l'Eau et Région Grand Est, il est ici proposé d'approuver le principe et le contenu de cette candidature pluri-communale. En effet, la Commune de Ohnenheim portera ses propres actions mais c'est la commune de Muttersholtz qui assurera la coordination de la démarche collective.

Il convient donc de valider les actions proposées sur le ban communal d'Ohnenheim mais également le principe et le contenu des actions pluri-communales.

Le dossier de candidature ayant été transmis aux conseillers, Madame le Maire propose de valider le plan de financement suivant :

Type	Portage	Cumul travaux	Cumul études	Cumul Animation	Total	Taux	Subvention	Reste à charge
Projets communaux HT	Ohnenheim	26 660	6 800	4 600	38 060	80%	30 448	7 612

En ce qui concerne les projets pluri-communaux, la partie animation sera portée directement par la Maison de la Nature qui refacturera à chaque commune la part qui lui revient.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- approuve cette candidature
- autorise Madame le Maire à signer tout document à venir et à entreprendre toute démarche relative à ce projet

7. Demande de l'épicerie Ohna's Gschaft

M. et Mme MENOUE, gérants de l'épicerie Ohna's Gschaft ont fait parvenir une requête en mairie : ils souhaitent transférer leur bar à la salle communale, les après-midis des mardi, jeudi, vendredi et éventuellement samedi et ce jusqu'en avril 2022. Dans leur courrier, ils disent que « 50 m² seraient suffisants pour créer un espace de vie afin que les villageois puissent se retrouver pour discuter et boire un verre ».

Cette demande a dans un premier temps été soumise au bureau de l'Association de Gestion de la salle communale qui a donné un avis défavorable, compte-tenu des nombreuses contraintes que cela engendrerait (assurance, gestion compliquée du planning des locations, entretien des espaces (salle, cuisine, toilettes), coût (eau, électricité, chauffage), interférence avec la buvette du basket...) mais aussi et surtout en raison de la réglementation qui prévoit que la vente et la distribution de boissons appartenant aux catégories 3 à 5 strictement interdite dans les stades, les salles d'éducation physique, les gymnases et d'une manière générale, dans tous les établissements d'activités physiques et sportives (article L3335-4 du code de la santé publique).

Après un tour de table où chacun a pu s'exprimer, les élus constatent qu'aucune solution ne peut être apportée par la municipalité mais s'accordent à dire qu'ils souhaitent qu'Aurélien puisse continuer à exercer son activité dans le village.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 14 voix et 1 abstention (Mme Odile MATEU en raison de son implication professionnelle) décide de ne pas donner suite à la demande.

8. Divers

- Opération sur ligne de trésorerie :

Le Conseil Municipal est informé qu'en raison des économies réalisées par ailleurs, un remboursement de 15 000 € a pu être effectué. Cette ligne de trésorerie est encore ouverte à hauteur de 15 000 €.

- Rapport annuel du SMICTOM et compte-rendu des réunions SMICTOM (par Josée Schunck)

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activités du SMICTOM qui est téléchargeable sur le site internet du SMICTOM www.smictom-alsacecentrale.fr rubrique KIOSQUE.

- problèmes du stationnement gênant – signalisation routière

Il y a plusieurs points « noirs » dans le village en matière de stationnement gênant en particulier sur les trottoirs. L'adjoint Franck Hessmann explique la situation et les difficultés qu'ont les enfants, les parents et assistantes maternelles qui se rendent à l'école, obligés de contourner des véhicules côté route ; il fait part au Conseil Municipal que des devis pour des marquages au sol ont été demandés.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, est favorable à ces marquages et autorise Madame le Maire à faire appel aux forces de l'ordre en cas de non-respect de la signalisation.

- point sur l'urbanisme et les logements vacants

Madame le Maire rend compte des certificats d'urbanisme et permis qui ont encore été déposés cet été. Et, suite au décès de Jean-Michel Kracher qui occupait l'appartement au-dessus de la poste, il y aura lieu de s'interroger sur le devenir du bâtiment.

- Contrat d'objectifs et de performances entre l'Etat et l'ONF

Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...].* »

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF,
- exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025,
- demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face,
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

Interventions des élus :

- Odile MATEU fait part au conseil municipal de la doléance d'une assistante maternelle qui signale qu'à l'heure de sortie de classe à l'école maternelle 35 rue de l'Eglise, il y a un gros attroupement des parents et des assistantes maternelles (avec poussettes) sur la route, devant le petit portillon. Le souhait qui est émis est que le grand portail puisse être ouvert juste avant la sortie des élèves, afin de créer un circuit ENTREE (grand portail) et SORTIE (par le portillon) comme cela se faisait avant la mise en place du plan Vigipirate dans les écoles.

Madame le Maire soumettra cette demande lors du prochain conseil d'école.

- Maxime Cayrel fait part de son indignation ainsi que de celle d'anciens conseillers, suite aux inscriptions racistes portées sur le mur d'enceinte du domicile de Madame le Maire. L'ensemble du conseil municipal lui apporte son soutien et condamne publiquement de tels agissements.

La séance est levée à 22h30.

Copie certifiée conforme.

OHNENHEIM, le 9 septembre 2021.

Le Maire,

Jacqueline SCHUNCK.



J. Schunck